

INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

Rapport annuel 2025

Sommaire

Préambule de la présidente	2
Rapport du Secrétariat	4
Office de qualification : développement et introduction des nouvelles procédures	6
Examen professionnel 2025.....	6
Examens de certificat INTERPRET 2025	7
Procédure d'attestation	8
Commission qualité	9
Expert·e·s d'examen et de langue	10
Centre de compétence pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle.....	11
Journée professionnelle INTERPRET	12
Recommandations pour l'assurance qualité dans l'entremise de prestations d'interprétariat	13
Statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle	15
Association INTERPRET	16
Comité et membres de l'association	16
Assemblée générale	16
Rapport financier	17
Extrait des comptes annuels 2025.....	17
Rapport de l'organe de révision	19

Préambule de la présidente

Cher ou chère membre, chère ou cher partenaire,

Une fois de plus, nous laissons derrière nous une année associative qui a été marquée par d'importantes modifications et de nouveaux élans. Nous avons en outre pu remettre 196 certificats et 5 brevets fédéraux. Et des centaines d'attestations de langue et de procédures de reconnaissance ont été vérifiées. Un énorme travail ! En parallèle, le traitement et le développement des supports d'examen et d'information relatifs aux examens révisés se sont poursuivis. Afin que le passage de l'ancienne procédure d'examen à la nouvelle continue à être une réussite, la collaboration avec nos partenaires, notamment les instituts de formation et les services d'interprétariat, est importante.

Une fois de plus, l'année a été intense, mais notre équipe INTERPRET l'a gérée avec succès. Au nom du Comité, je tiens à remercier la secrétaire générale, Lena Emch-Fassnacht, ainsi que tou·te·s les membres de l'équipe et de la Commission qualité. INTERPRET est une petite entreprise. Les changements au sein des équipes, des commissions ou des comités sont normaux, mais créent souvent des vides. Ainsi, l'équipe INTERPRET a vécu le départ de collaboratrices, mais aussi une absence réjouissante, pour cause de congé maternité.

Déjà l'an passé, nous avons mentionné que le subventionnement d'INTERPRET par l'OFSP et le SEM ne se poursuivrait pas sous la forme actuelle, à partir de 2028. Des changements décisifs nous attendent, en raison de la modification du paysage de la promotion, à partir de 2028. Nous travaillons actuellement au développement du mandat de prestations, de la structure et du financement, avec les autorités et des partenaires. Un dialogue constructif a été engagé et nous devons urgemment le poursuivre. Il est clair pour tout le monde que les taxes seules ne suffisent pas à exploiter ni le système de qualification ni le centre de compétence. C'est pourquoi nous sommes très reconnaissant·e·s aux autorités fédérales et cantonales de leur disposition à discuter et à trouver une solution.

Pour finir, je voudrais dire quelque chose me concernant. Il s'agit aujourd'hui de mon dernier préambule pour un rapport annuel d'INTERPRET. Je préside cette association depuis maintenant neuf ans. Et je me retire à présent. Il reste beaucoup à faire, mais un obstacle important a déjà pu être surmonté : le moment idéal pour arrêter. Je remercie tou·te·s les collaborateur·rice·s, les membres des commissions, les membres des autorités et, évidemment tou·te·s les membres du Comité,

pour l'engagement et la générosité dont ils et elles font preuve. Et je remercie les membres de notre association et nos partenaires pour leur intérêt. J'adresse un remerciement tout particulier à Lena Emch-Fassnacht pour son immense engagement, sans lequel l'association INTERPRET ne serait pas arrivée où elle en est aujourd'hui.

Avec mes cordiales salutations,

Claudia Friedl

Claudia Friedl

Présidente d'INTERPRET, ancienne conseillère nationale

Au plaisir.



Rapport du Secrétariat

L'année 2025 a apporté son lot de changements et de défis, certains planifiés et d'autres imprévus. Le changement de personnel au Secrétariat et dans la Commission qualité a été particulièrement marquant.

Le départ de Neela Chatterjee, responsable de longue date de l'Office de qualification, a créé un grand vide. INTERPRET la remercie chaleureusement pour son extraordinaire engagement, ainsi que pour les échanges, professionnels et personnels, qui étaient toujours précieux. Depuis le 1^{er} mai 2025, Muriel Kiener dirige l'Office de qualification. Elle s'est familiarisée rapidement et de manière compétente avec un domaine de tâches diversifié. Nous nous réjouissons beaucoup de cette succession réussie. Fin 2025, l'Office de qualification a en plus subi le départ de Sara Kuster, la responsable de l'évaluation et de l'introduction des nouveaux examens de certificat. Grâce à des recrutements temporaires et à une nouvelle personne engagée de manière fixe à partir de janvier 2026, cette vacance a également pu être comblée. En décembre 2025, Barbara Ackermann, présidente de longue date de la Commission qualité, a passé le flambeau à Orest Weber, qui était jusque-là membre de cette commission. INTERPRET la remercie chaleureusement pour son travail de longue date, engagé et précieux : d'abord dans le conseil de direction et dans le Comité, puis comme présidente de la Commission qualité. En outre, Markus Cott, représentant de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration (CDI), a quitté le Comité. Durant l'année sous revue, il a assisté le Secrétariat, entre autres pour la planification minutieuse de la succession au poste de responsable de l'Office de qualification. Avec Giuseppina Greco, déléguée à l'intégration pour le canton de Fribourg, la collaboration avec la CDI reste assurée. Nous nous réjouissons de la poursuite de cette collaboration.

Je souhaite adresser un remerciement particulier à l'équipe du Secrétariat pour l'excellente collaboration, pour son travail, son engagement et sa disposition à assumer des responsabilités. Malgré plusieurs changements au niveau du personnel et de projets exigeants et complexes, nous avons atteint ensemble de nombreuses choses. Je me réjouis beaucoup de la suite de la collaboration avec cette équipe.

En 2025, l'introduction des nouvelles procédures a continué à occuper une partie très importante de notre temps : la conception et l'organisation de l'examen professionnel pour 2026, l'évaluation et la clôture de l'introduction des examens de certificat, qui ont lieu trois fois par an, les nouveaux examens de langue d'interprétariat réalisés en continu, ainsi que le traitement de toutes les procédures d'attestation relatives aux nouvelles procédures d'examen.

Les résultats de la première session d'examens de certificat, en octobre 2024, ont formé la base pour une poursuite fondée des travaux, en 2025. La complexité des nouvelles procédures nécessite une organisation des examens plus efficace et assistée par des systèmes. Ceci continuera de nous occuper aussi en 2026. Le pool d'expert·e·s d'examen et de langue disponibles doit continuellement être augmenté et formé. De plus, le matériel d'examen et d'information doit être adapté et diversifié. Pour ces importants travaux, le Secrétariat d'INTERPRET sera soutenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations SEM, dans le cadre d'un projet supplémentaire, pour les années 2025 et 2026.

En conclusion, l'association INTERPRET vivra des changements profonds, au cours des années à venir. Les offices fédéraux SEM et OFSP ont annoncé qu'à partir de 2028, ils ne continueront pas à offrir leur soutien financier sous la même forme et avec la même étendue que jusqu'ici. Dans ce contexte, le mandat de prestations, la structure des membres, les modalités de financement et la gestion des parties prenantes de l'association INTERPRET seront examinés et développés, avec différents partenaires. Durant l'année sous revue, un dialogue structuré a pu être initié entre INTERPRET et les autorités cantonales et fédérales. Je saisis l'occasion pour réitérer mes remerciements aux autorités, pour leur soutien intensif et de longue date.

Lena Emch-Fassnacht
Secrétaire générale d'INTERPRET

Office de qualification : développement et introduction des nouvelles procédures

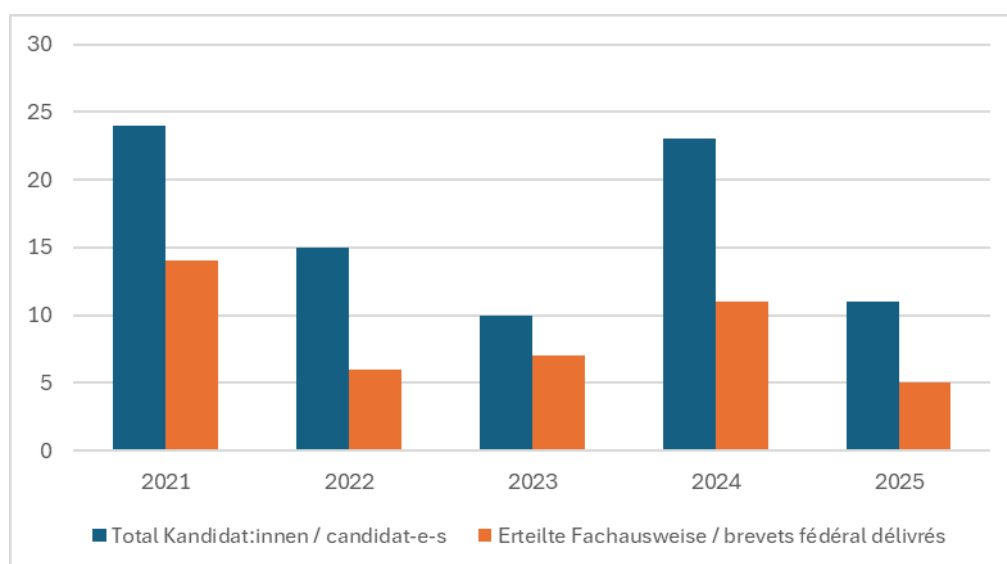
L'Office de qualification d'INTERPRET est responsable de la réalisation de l'examen professionnel pour l'obtention du brevet fédéral et de l'examen de l'association, pour l'obtention du certificat INTERPRET. Organisme responsable de ces deux diplômes, l'Office de qualification définit et surveille des standards, organise et réalise les examens. De plus, il émet des recommandations relatives aux cours de préparation aux examens, pour les institutions de formation, et met à disposition du matériel d'entraînement pour la préparation aux examens.

Examen professionnel 2025

L'examen professionnel selon l'ancien règlement de 2015 a eu lieu les 16 et 17 septembre 2025, à Berne. Il s'agissait exclusivement d'un examen de répétition. C'est-à-dire que seul·e·s les candidat·e·s ayant déjà passé une fois l'examen et n'ayant pas réussi une ou plusieurs parties d'examen y étaient admis·e·s.

Durant l'année sous revue, onze candidat·e·s ont passé l'examen et une candidate a dû se retirer au dernier moment. Cinq personnes ont obtenu le brevet fédéral. Nous adressons nos sincères félicitations aux candidat·e·s et leur souhaitons plein de succès pour leur avenir professionnel.

Au cours des cinq dernières années, les brevets fédéraux et les examens passés présentent l'image suivante :



A partir de 2026, l'examen professionnel régulier sera réalisé selon le règlement d'examen du 29 février 2024. En 2026, les candidat·e·s qui n'ont pas réussi l'examen en 2025 peuvent répéter une dernière fois l'examen selon le règlement de

2015. Sur son site Internet, INTERPRET informe quant à l'examen professionnel, sous [Brevet fédéral](#).

Examens de certificat INTERPRET 2025

Durant l'année sous revue, INTERPRET a offert pour la première fois un examen de certificat régulier, en trois sessions. L'examen de certificat se compose de quatre parties d'examen. Les parties 1, 3 et 4 sont passées en présentiel, la partie 2 (glossaire) est soumise par les candidat-e-s sous forme de travail écrit.

Lieux d'examen		langue d'examen	total candidat-e-s	réussi	pas réussi	pas passé toutes les parties
2025 Session 1 mars	Lausanne (T1)	f	20	16	2	2
	Yverdon-les-Bains (T3/T4)					
	Aarau (T1)	d	37	31	4	2
	Basel / Luzern (T3/T4)					
		total	57	47	6	4
2025 Session 2 juin	Lausanne (T1)	f	30	20	4	6
	Lausanne (T3/T4)					
	St. Gallen (T1)	d	20	13	3	4
	Winterthur (T3/T4)					
		total	50	33	7	10
2025 Session 3 octobre	Lausanne (T1)	f	23	19	1	3
	Lausanne (T3/T4)					
	Aarau (T1)	d	49	41	2	6
	Zürich (T3/T4)					
	Camorino (T1)	it	10	10	0	0
	Bellinzona (T3/T4)					
		total	82	70	3	9
TOTAL 2025			189	150	16	23

L'Office de qualification a pu émettre 150 certificats selon la nouvelle procédure (avec examen de certificat) durant l'année sous revue. De plus, 46 certificats ont été remis selon l'ancienne procédure administrative.

Les certificats établis se présentent comme suit, pour les cinq dernières années :

	Deutsch / allemand	Französisch / français	Italienisch / italien	Total
2019	52	23	1	76
2020	55	11	0	66
2021	46	17	2	66
2022	55	17	2	74
2023	95	55	12	162
2024	96 (86)	33 (10)	10 (10)	139 (106)
2025	116 (31)	68 (13)	12 (2)	196 (46)

En 2024 et 2025, des certificats ont été émis selon l'ancienne procédure (entre parenthèses), mais aussi selon la nouvelle, avec examen.

A la fin 2025, 2114 interprètes communautaires étaient en possession d'un certificat INTERPRET. Ces personnes peuvent être trouvées via la [banque de données](#), sur le site Internet d'INTERPRET.

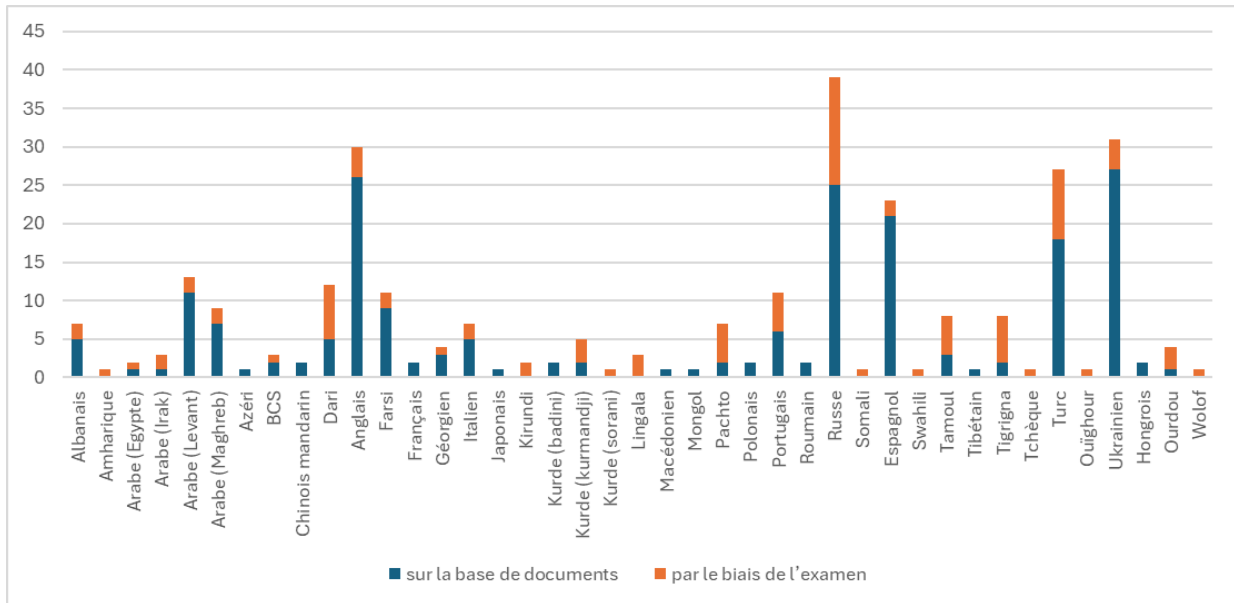
En parallèle à l'organisation en cours et à l'introduction des procédures, l'examen de certificat est adapté, du point de vue du contenu et de l'organisation, et le matériel y relatif est développé. Ces tâches continueront à nous occuper de manière importante en 2026.

Procédure d'attestation

Pour s'inscrire aux examens, les candidat·e·s doivent apporter des attestations relatives aux langues locale et d'interprétariat, ainsi qu'à la pratique. Ces attestations sont examinées par l'Office de qualification, via la plate-forme d'examen Campus.

Procédure de reconnaissance des connaissances en langue officielle (sur la base d'attestations) (au moins niveau CECR B2, oral et écrit)	
Procédures de reconnaissance traitées, au total	224
Reconnaissance des connaissances de la langue : allemand	81
Reconnaissance des connaissances de la langue : français	80
Reconnaissance des connaissances de la langue : italien	10
Reconnaissance des connaissances dans une langue locale officielle, TOTAL	171
Procédure de reconnaissance des connaissances dans une langue d'interprétariat (au moins niveau CECR C1, oral)	
Procédures de reconnaissance traitées, au total	356
Reconnaissance des connaissances dans une langue d'interprétariat sur la base d'une attestation	198
Reconnaissance des connaissances dans une langue d'interprétariat sur la base de l'examen de langue d'	94
Reconnaissance des connaissances dans une langue d'interprétariat, TOTAL	292
Procédure de reconnaissance de la pratique d'interprétariat (sur la base d'attestations) (au moins 50 heures)	
Procédures de reconnaissance traitées, au total	224
Reconnaissance de la pratique d'interprétariat, TOTAL	205

Pour la langue locale, 224 procédures de reconnaissance ont été traitées durant l'année sous revue. Un total de 171 demandes a été reconnu. Pour la langue d'interprétariat, 293 des 355 procédures traitées ont mené à une reconnaissance. Dans 199 cas, cela a eu lieu au moyen de la reconnaissance de documents d'attestation et dans 94 cas, au moyen d'un examen de langue d'interprétariat réussi.



Au total, des attestations (sur la base de documents ou par le biais de l'examen) ont été reconnues pour 41 langues. Concernant l'examen de langue d'interprétariat, un total de 31 expert·e·s de langue ont été mobilisés pour 30 langues.

Commission qualité

La Commission qualité est un organe spécialisé d'INTERPRET. Elle veille au développement et à la garantie de la qualité, selon les besoins et exigences du marché du travail, dans le cadre de toutes les procédures de la formation initiale et continue d'INTERPRET. Elle est la commission d'examen des examens professionnels pour interprètes, selon le règlement d'examen du 29 février 2024, pour l'examen de certificat selon le règlement d'examen du 27 mars 2024 et pour l'examen de la langue d'interprétariat selon le règlement d'examen de mai 2024.

Dans la foulée des nouvelles procédures, la composition de la Commission qualité a été modifiée, et il y a eu un changement au niveau de sa présidence. Orest Weber, jusqu'ici membre de la commission, a repris la présidence fin 2025, succédant à Barbara Ackermann. Grâce aux vastes connaissances spécialisées et à l'expérience d'Orest Weber, une importante continuité a pu être garantie. Cela était d'autant plus important que le départ de Neela Chatterjee, la responsable de longue date de l'Office de qualification, a laissé un vide douloureux. Nous nous

réjouissons de cette succession réussie et de la collaboration bien engagée avec Muriel Kiener, la nouvelle responsable de l'Office de qualification.

La Commission qualité est élue par le Comité d'INTERPRET. Actuellement, elle se compose des membres suivants :

- Orest Weber (président)
- Isabelle Fierro-Mühlemann
- Daniela Luzzi Conti
- Giona Mattei
- Feyrouz Ounaies Al Lahib
- Roska Weber
- Nicole Weiss

L'Office de qualification d'INTERPRET est le secrétariat de la Commission qualité.

Expert·e·s d'examen et de langue

Au courant de l'année 2025, une base solide d'expert·e·s d'examen pour les entretiens professionnels de la partie 3 s'est cristallisée, pour les langues locales allemand et français. Pour les examens en italien, il a également été possible de recruter et de former deux expert·e·s. INTERPRET continuera volontiers à travailler avec elles et eux à l'avenir.

Lors de 20 journées d'examen, près de 60 expert·e·s ont été mobilisés pour les entretiens professionnels. Plus de 100 expert·e·s ont ensuite évalué les glossaires (partie d'examen 2) et les audios (partie d'examen 4), en 100 langues.

Centre de compétence pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle

En tant que service spécialisé national, le Centre de compétence est un point charnière pour l'information et la documentation, ainsi que pour le travail de concept et les relations publiques, dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle.

Au vu des vastes projets de révision et de nouveau positionnement (nouvelles procédures de qualification et nouveau positionnement stratégique de l'association), le travail du Centre de compétence reste restreint à un minimum.

Dans les relations publiques, quelques accents précieux ont toutefois pu être posés : ainsi, INTERPRET a par exemple donné une journée de formation continue pour les médecins, sur la collaboration avec les interprètes communautaires et sur la signification de la compétence transculturelle. De plus, INTERPRET a tenu une présentation, dans le cadre du CAS Représentation juridique de l'Université de Berne, sur la collaboration avec les interprètes dans la protection juridique et a participé à un webinaire dans le cadre de la semaine d'action Sécurité des patient-e-s. Une campagne de sensibilisation a également été réalisée dans ce contexte, avec Sécurité des patients Suisse et Swiss Health Network for Equity.



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera

Orest Weber, PhD
PD Responsable de
recherche, Service de
Psychiatrie Communautaire,
CHUV Centre hospitalier
universitaire
vaudois

« Difficile d'établir une relation de confiance sans langue commune ni interprète. Et sans confiance, les soins sont moins efficaces. »

« Une bonne communication n'est pas une question secondaire : elle est cruciale pour la sécurité des patient-e-s. En tant qu'interprète professionnelle, je constate chaque jour à quel point il est important que les patient-e-s comprennent leur diagnostic, leur traitement et leurs droits. C'est la seule façon pour eux-elles de prendre des décisions de manière autonome et en toute sécurité. »

Maria Igareta
Zertifizierte Dolmetscherin
(interkulturell & juristisch)
und dritl. Coach,
mi-Lingua & Consulting
by Maria Igareta

Garder un œil sur les risques – un jeu d'enfant ?
Semaine d'action
Sécurité des patient-e-s
15 au 19 septembre 2025

INTERPRET  Swiss Health Network for Equity

Durant l'année sous revue, INTERPRET a en outre introduit un nouveau format d'échange : dans le cadre d'un évènement de réseautage sur l'interprétariat dans le domaine de la santé, la ville de Zurich a présenté son projet-pilote (2023-2026)

sur le financement d'un large service de traduction et d'interprétariat communautaire à bas seuil. Lors de l'apéro qui a suivi, les participant·e·s ont eu l'occasion d'échanger et de se mettre en réseau. Ce nouveau format a suscité des réactions positives. Le Comité d'INTERPRET a donc décidé de le poursuivre. En raison des nombreux travaux en cours, l'évènement de réseautage aura lieu tous les deux ans, pour l'instant.



Journée professionnelle INTERPRET

La journée professionnelle annuelle s'est tenue le 8 novembre 2025, à Berne, et a eu pour thème « l'interprétariat au-delà des mots ».

Les interprètes facilitent la communication dans des contextes interculturels et multilingues. On pense alors souvent d'abord à la langue. Or, la communication englobe bien plus : les gestes, la mimique, la tonalité, la posture, l'émotivité, le positionnement dans l'espace, et même le silence peut transmettre un message ! Comment est-ce que les interprètes gèrent ces aspects-là de la communication ?

Etaient invitées comme intervenantes :

- Mira Kadric, Professeure de sciences et de didactique de l'interprétation, Université de Vienne
- Lena Kalywis, Cheffe de clinique et co-responsable du CTG de Zurich
- Maria Neversil, interprète de conférence et traductrice

L'après-midi ont eu lieu des ateliers sur le rôle du corps et du non-verbal en interprétariat.



Recommandations pour l'assurance qualité dans l'entremise de prestations d'interprétariat

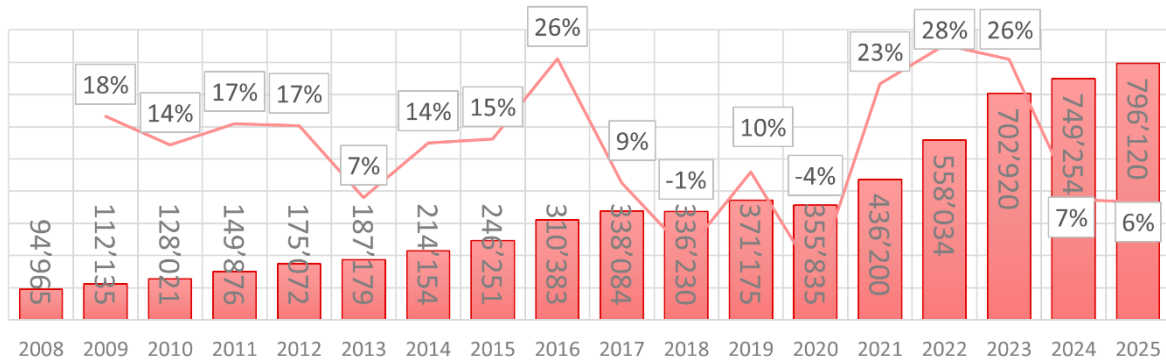
La collaboration avec des interprètes favorise « l'égalité des chances des étrangers dans l'accès aux structures ordinaires, en particulier à l'école, à la formation professionnelle, au marché du travail et au système de santé » (OIE, art. 12, al. 1, ch. G). Dans ce contexte, il s'agit d'encourager le « recours à des interprètes qualifié·e·s, notamment dans les domaines de la justice, de l'asile et de la sécurité ainsi que de l'éducation, des affaires sociales et de la santé », comme cela est indiqué dans les programmes d'intégration cantonaux PIC 3 (2024-2027).

Comment les différentes parties prenantes, qu'il s'agisse d'autorités cantonales, de services d'interprétariat ou de la clientèle, peuvent-elles promouvoir le recours à des interprètes qualifié·e·s ? INTERPRET a publié des recommandations à ce sujet, en septembre 2025. D'une part, elles s'adressent aux services d'interprétariat régionaux, aux services qui gèrent des registres d'interprètes et aux autorités qui entremettent des interprètes, en leur proposant une large palette d'instruments qui permettent d'assurer la qualité de l'entremise des prestations d'interprétariat. D'autre part, cette prise de position soutient les autorités en leur qualité de client·e·s et de mandant·e·s des services d'interprétariat, dans l'encouragement au recours d'interprètes qualifié·e·s.

Les recommandations sont à la disposition du public et se trouvent sur le site Internet d'INTERPRET (sous [Prises de position et avis](#)).

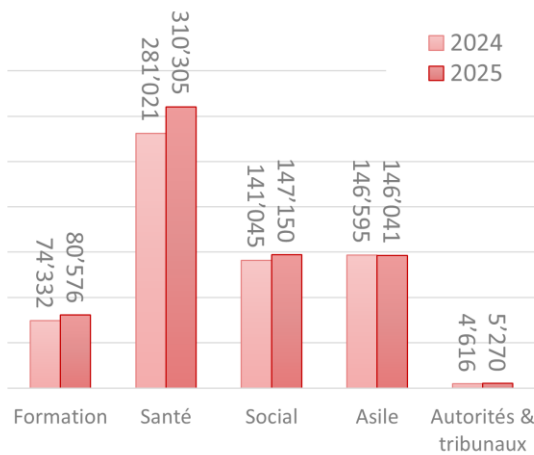
Statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle

Pour 2025, les chiffres relatifs à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle de 22 services d'interprétariat ont été mis en commun. Près de 699 000 interventions d'une durée totale de 796 000 heures ont été entremises. Cela correspond à 6% d'heures d'intervention de plus qu'en 2024. Il convient de noter que deux services d'interprétariat se sont ajoutés au réseau d'INTERPRET en 2025.

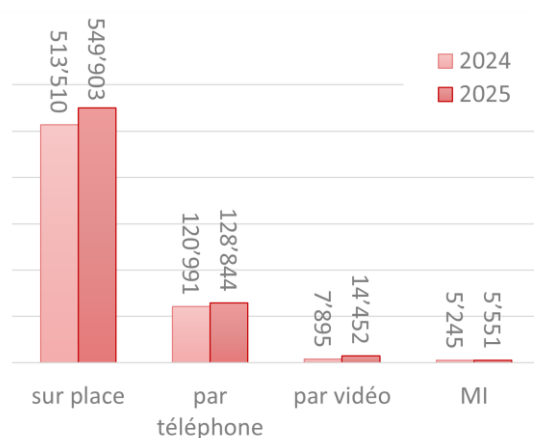


Les heures d'intervention 2008-2024 avec augmentation en comparaison avec l'année précédente

Ce qui est frappant en 2025 est l'augmentation du nombre d'interventions effectuées par vidéo (+83% en comparaison avec l'année précédente). La nette majorité des interventions (79%) continuent toutefois à avoir lieu en présentiel. Comme lors des années précédentes, le domaine de la santé, dans lequel sont effectuées 44% des interventions, représente le plus important domaine de travail.



Interventions par domaine 2024 et 2025



Interventions par format d'intervention 2024 et 2025

En 2025, une nette augmentation du taux de qualification des interventions a pu être enregistrée : 60% des interventions ont été effectuées par des interprètes avec certificat INTERPRET, brevet fédéral ou diplôme universitaire d'interprète. En 2024, le taux était de 54%.

Association INTERPRET

Depuis 2022, l'association INTERPRET réfléchit à la manière de préciser ses tâches et de les adapter aux défis et développements du marché. Ce faisant, la question centrale est le rôle futur que devront jouer les autorités pour l'aménagement et le financement du paysage de l'interprétariat.

En 2025, un dialogue structuré a pu être initié à cette fin, entre les autorités fédérales et cantonales, le Comité d'INTERPRET et le Secrétariat d'INTERPRET. Les travaux sont accompagnés par une entreprise de consultation externe, dans le cadre d'un mandat. De premiers résultats et des étapes concrètes sont attendues en 2026.

Comité et membres de l'association

Fin 2025, le Comité était composé des personnes suivantes :

- Claudia Friedl (présidente)
- Brigitte Pahud (vice-présidente)
- Giuseppina Greco (représentante de la Conférence cantonale des délégués à l'intégration CDI)
- Franziska Neziri
- Manuela Raas Müller
- April Walker
- Nicole Weiss (représentante de la Commission qualité d'INTERPRET)

Les membres d'INTERPRET étaient composés comme suit, fin 2025 :

	2025				2024	2023
	Deutsch	Français	Italiano	Total		
Kollektivmitglieder <i>Membres collectifs</i> <i>Membri colletivi</i>	21	6	1	28	27	25
Einzelmitglieder <i>Membres individuels</i> <i>Membri individuali</i>	169	51	8	228*	224	214
* Davon zertifizierte interkulturell Dolmetschende: 210 Dont 210 interprètes communautaires certifié-e-s Di cui 210 interpreti interculturali certificati						

Assemblée générale

L'assemblée générale d'INTERPRET a eu lieu le 25 mai 2023. Le procès-verbal est disponible sur le site Internet, sous [Procès-verbaux des assemblées générales](#).

Rapport financier

Durant l'année sous revue, la plus grande partie des travaux du Centre de compétence et de l'Office de qualification a été faite dans le cadre du programme subventionné et a été financée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), selon le contrat de subvention pour les années 2024-2025. En outre, l'encouragement de l'intégration de la Confédération soutient INTERPRET pour les années 2025 à 2026 pour l'évaluation et l'introduction des nouvelles procédures (examen de certificat et examen de langue d'interprétariat). Les moyens budgétés pour ce projet n'ont pas été entièrement épuisés durant l'année rapportée et un montant de près de CHF 45 000.- a été transféré à l'année suivante, comme autres passifs à court terme. Une autre source de revenus de l'Office de qualification d'INTERPRET sont les taxes pour les différentes procédures de qualification ainsi que la subvention du SEFRI pour les travaux en lien avec les examens fédéraux professionnels.

Les charges de l'association dues à la conduite du Secrétariat et à la réalisation de la Journée professionnelle annuelle et de l'assemblée des membres peuvent être couvertes par les cotisations des membres. Pour l'année rapportée, l'association clôt son exercice avec un gain de CHF 8358.74

Extrait des comptes annuels 2025

Bilanz per 31. Dezember	2025	2024
AKTIVEN		
Flüssige Mittel	7'372.79	44'223.69
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	73'114.36	25'010.00
Übrige kurzfristige Forderungen	3'540.20	3'535.25
Nich fakturierte Dienstleistungen	0.00	51'260.86
Aktive Rechnungsabgrenzung	101'731.80	66'951.00
TOTAL AKTIVEN	185'759.15	190'980.80
PASSIVEN		
Kurzfristiges Fremdkapital	81'940.78	93'725.25
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	14'269.00	20'984.45
Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten	22'682.78	43'162.80
Passive Rechnungsabgrenzung	44'989.00	29'578.00
Organisationskapital	103'818.36	97'255.55
Eigenkapital	97'255.55	88'526.31
Gewinn	6'562.81	8'729.24
TOTAL PASSIVEN	185'759.14	190'980.80

Erfolgsrechnung	2025	2024
ERTRAG		
Spenden und Legate	0.00	600.00
Beiträge Mitgliedschaften	40'010.00	51'390.00
Einzelmitglieder	15'010.00	13'690.00
Kollektivmitglieder	25'000.00	37'700.00
Beiträge Öffentlichkeit	655'908.00	475'801.00
Bundesamt für Gesundheit BAG	160'000.00	185'000.00
Staatssekretariat für Migration SEM	380'000.00	210'000.00
Staatssekretariat für Forschung, Bildung und Innovation SBFI	115'908.00	80'801.00
Dienstleistungen und Produkte	246'925.50	179'547.50
Gebühren Eidg. Fachausweis	12'310.00	40'500.00
Gebühren Zertifikatsprüfung & Nachweisverfahren	210'330.00	110'562.00
Produkte Campus	9'482.50	2'970.00
Übrige Dienstleistungen	14'803.00	16'195.50
Bestandesänderungen	-20'479.58	
TOTAL ERTRAG	922'363.92	707'338.50
AUFWAND		
Bezogene Dienstleistungen	149'869.95	153'223.32
Honorare Eidg. Fachausweis	11'915.29	32'471.99
Honorare Zertifikatsprüfung & Nachweisverfahren	89'408.73	46'369.40
Übrige bezogene Dienstleistungen	48'545.93	74'381.93
Personalaufwand	614'146.13	535'183.75
Betriebsaufwand	100'173.65	148'717.33
Raumaufwand	18'906.25	19'587.19
Übriger betrieblicher Aufwand	58'811.23	98'757.30
Öffentlichkeitsarbeit / Kommunikation	22'456.17	30'372.84
Finanzaufwand und Finanzertrag	350.52	323.54
Ausserordentlicher Erfolg	0.00	13'002.00
Rückstellungen und Fonds	0.00	-100'579.82
Weiterleiten der Bundessubventionen	51'260.86	-51'260.86
TOTAL AUFWAND	915'801.11	698'609.26
Gewinn	6'562.81	8'729.24

Rapport de l'organe de révision

Güterstrasse 22, CH – 3008 Bern
info@aaaservices.com, +41 31 382 50 82
CHE-107.385.138 MWST
IBAN CH80 0630 0016 4401 2060 3

AAA services
T r e u h a n d G m b H

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association "INTERPRET Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle" de Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de l'association "INTERPRET Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berne, le 4 Mai 2026

AAA services
Treuhand GmbH



Pascal Meier
Réviseur agréé ASR